

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

SUIVEZ LE MODE D'EMPLOI

1 Je vérifie la nature des encombrants

Objets refusés

- Déchets issus d'une activité professionnelle
- Déchets dangereux, matières chimiques inflammables ou explosives (acide, solvant, produits phytosanitaires, ...)
- Vitres, miroirs, pare-brise
- Déchets verts, piles et batteries, huile de vidange, ordures ménagères
- Pneus, amiante
- Gravats, déchets de chantiers
- Déchets explosifs : bouteilles de gaz, cuves à fuel
- Déchets mal conditionnés susceptibles de souiller la voie publique, les personnes et les matériels de collecte

La réglementation en vigueur impose aux distributeurs et aux vendeurs d'équipements : pneumatiques, équipement électriques et électroniques, de reprendre votre ancien matériel (avec l'emballage) en échange de l'achat d'un produit. C'est la reprise 1 pour 1.

2 Je trie mes encombrants

Objets acceptés et triés par catégorie

- Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques (si anciens et non repris par un vendeur)
- Ferraille
- Bois
- Mobilier usagé, matelas, sommiers, moquette, cartons et gros emballages (si non repris par un vendeur), déchets de petits travaux de bricolage

MAXI :
1 m³ par enlèvement et par logement

3 Je prends rendez-vous

Précisez le volume approximatif et la nature du matériel à collecter.

Votre demande est prise en compte, vos encombrants seront enlevés devant votre habitation, lors de la prochaine collecte, en bordure de voie publique.

ALLO ENCOMBRANTS
N°Vert 0 800 732 122



Pour Saint-Tropez
04 94 97 10 27

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE
DU LUNDI AU SAMEDI DE 8 H 30 A 17 H 30

4 Je sors mes encombrants

Les encombrants ménagers doivent être impérativement déposés la veille au soir du jour de collecte, en bordure du trottoir le plus proche du domicile. Ils restent sous la responsabilité du déposant jusqu'à leur enlèvement par l'opérateur de la collecte. Ne pas déposer à proximité des points de collecte.

Aucune prestation de "déménagement" ne peut être effectuée.

Aucun encombrant ne devra être sorti sans inscription préalable, sous peine d'amende.

CONSEIL

Les encombrants sont des objets à usage domestique et individuel. Leur dépôt sur le trottoir ne doit pas gêner la circulation des piétons, poussettes et Personnes à Mobilité Réduite. Les encombrants ne doivent pas présenter un danger lors de leur manipulation par les agents de collecte.

DÉPÔT EN DÉCHÈTERIE

Vous pouvez déposer vous-mêmes vos encombrants dans l'une des 11 déchèteries du Golfe de Saint-Tropez.

Particuliers

CAVALAIRE-SUR-MER
04 94 64 63 25
COGOLIN
06 46 59 26 13
GRIMAUD
06 62 98 58 76
LA CROIX-VALMER
04 94 79 69 59
LA GARDE-FREINET
06 72 05 10 82

LA MOLE

04 94 54 76 89
LE PLAN-DE-LA-TOUR
07 77 70 36 86
RAMATUELLE
06 14 03 33 89
RAYOL-CANADEL-SUR-MER
06 46 60 68 65
SAINTE-MAXIME
06 60 35 96 75
SAINTE-TROPEZ
07 78 57 01 51

Professionnels

CAVALAIRE-SUR-MER
04 94 64 63 25
GRIMAUD
06 62 98 58 76
RAMATUELLE
06 14 03 33 89
SAINTE-MAXIME
06 60 35 96 75

ATTENTION



Les types de déchets pris en charge varient selon les déchèteries. Renseignez-vous avant tout déplacement au 04 94 96 06 68.



SERVICE GRATUIT RÉSERVÉ AUX PARTICULIERS SUR INSCRIPTION OBLIGATOIRE

2017

PLANNING DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS

PÉRIODES

1^{er} AVRIL > 31 OCTOBRE

1^{er} NOVEMBRE > 31 MARS

Commune	1 ^{er} AVRIL > 31 OCTOBRE	1 ^{er} NOVEMBRE > 31 MARS
CAVALAIRE SUR MER	2 ^e et 4 ^e Lundis	2 ^e Lundi
COGOLIN	1 ^{er} et 3 ^e Mardis	
GASSIN	1 ^{er} et 3 ^e Mercredis	
GRIMAUD	2 ^e et 4 ^e Mercredis	
LA CROIX VALMER	1 ^{er} et 3 ^e Lundis	2 ^e Mardi
LA GARDE FREINET	2 ^e et 4 ^e Mardis	2 ^e Jeudi
LA MOLE	2 ^e et 4 ^e Jeudis	3 ^e Lundi
LE PLAN DE LA TOUR	1 ^{er} et 3 ^e Lundis	2 ^e Vendredi
RAYOL CAMADEL	2 ^e et 4 ^e Vendredis	
SAINTE MAXIME	Toute l'année	1 ^{er} et 3 ^e Jeudis

Saint-Tropez :
Tous les lundis matins sur rendez-vous, au 04 94 97 10 27
Collecte réservée aux personnes âgées et à mobilités réduites

Jour férié : collecte décalée au lendemain
Possibilité d'extension de la collecte
au lendemain selon besoins.

ALLO ENCOMBRANTS

N°Vert 0 800 732 122

Pour Saint-Tropez : 04 94 97 10 27

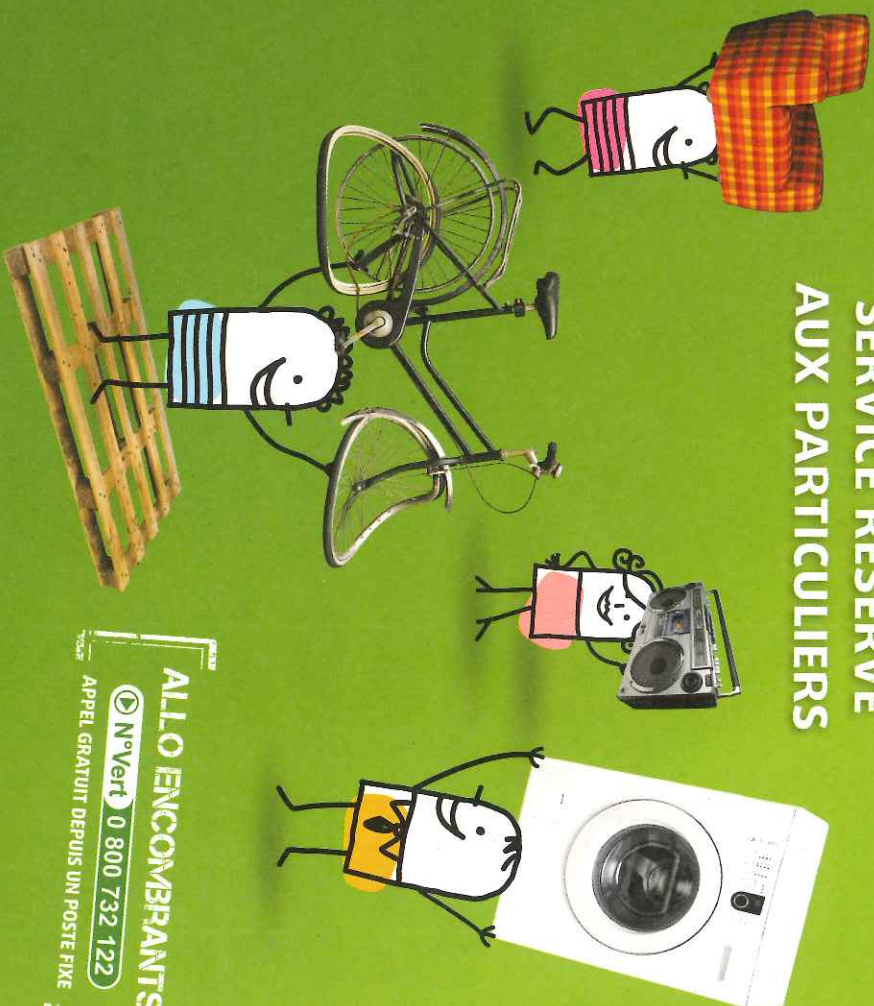
Appel gratuit depuis un poste fixe
Du lundi au samedi de 8 h 30 à 17 h 30

Communauté de communes
Golfe de
Saint-Tropez

ENCOMBRANTS

MODE D'EMPLOI

SERVICE RÉSERVÉ AUX PARTICULIERS



ALLO ENCOMBRANTS
N°Vert 0 800 732 122
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Communauté de communes
Golfe de
Saint-Tropez

Pôle Déchets 04 94 96 06 68
contactdechets@cc-golfedesainttropez.fr
www.cc-golfedesainttropez.fr



Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez - 2, rue B. Pascal - 83310 Cogolin • Impression Riccobono • 07/17

12 communes s'engagent
pour un territoire durable

CAVALAIRE SUR MER • COGOLIN • GASSIN • GRIMAUD • LA CROIX VALMER • LA GARDE FREINET • LA MOLE
LE PLAN DE LA TOUR • RAMATUELLE • RAYOL CAMADEL SUR MER • SAINT TROPEZ • SAINTE MAXIME
www.cc-golfedesainttropez.fr